BULLETIN OFFICIEL DU DIOCÈSE DE TOURS N° 2026-1

Sommaire

1– Ordonnance érigeant la nouvelle paroisse Notre-Dame du Val d'Indrois – Page 1
2 - Nominations de prêtres
1-1 - A la charge de curé – Page 1
1-2 - A la charge de vicaire – Page 2
2 - Nominations de laïcs – Page 2

Par décision de Monseigneur l'Archevêque Vincent JORDY :

1 - Ordonnance érigeant la nouvelle paroisse Notre-Dame du Val d'Indrois

En application de l'article 7 de l'Ordonnance du 8 décembre 1991 modifiant les structures paroissiales du diocèse.

Après avoir entendu le Conseil presbytéral, conformément au canon 515§2 du Code de Droit Canonique,

Nous, Vincent JORDY, Archevêque Métropolitain de Tours, avons décidé et ordonnons ce qui suit :

Art. 1 : Les paroisses de Montrésor et de Saint Jean des Roches et la commune de Céré la Ronde porteront le nom de « **Paroisse Notre-Dame du Val d'Indrois** » avec tous les droits et obligations fixés par les canons 515 à 522 du Code de Droit Canonique.

Art. 2 : Les registres de catholicité porteront désormais le nom de « **Paroisse Notre-Dame du Val d'Indrois** ».

Art.3 : les registres de catholicité des années écoulées et les autres documents paroissiaux seront déposés au presbytère de la nouvelle paroisse.

Art. 4 : Le sceau de la nouvelle paroisse sera intitulé : « **Diocèse de Tours – Paroisse Notre-Dame du Val d'Indrois** ».

Art. 5 : Le Conseil paroissial pour les affaires économiques de la nouvelle paroisse dressera un inventaire des biens (mobiliers et immobiliers) et les réserves financières en indiquant leurs provenances.

Art. 6 La présente ordonnance qui prend effet le 1er janvier 2026, est rédigé en trois exemplaires originaux, dont l'un est déposé aux archives de la nouvelle paroisse et les autres aux archives de l'Archevêché.

Donné à Tours le 6 décembre 2025, sous notre sceau et notre seing et le contreseing de notre chancelier.

2 – Nominations de prêtres

2-1– A la charge de curé

Frère **Benoît-Kizito (Gislain KONGNE KAMDEM)** de la Congrégation Saint-Jean, en accord avec le Prieur général de la Congrégation des Frères de Saint Jean, je vous nomme **curé de la nouvelle paroisse Notre-Dame du Val d'Indrois** à compter du 1er janvier 2026, et jusqu'au 31 août 2031,

Il remplit cette charge depuis le 1er septembre 2023 au titre de curé de la paroisse Saint Jean des Roches et depuis le 1er septembre 2025 au titre de curé de la paroisse de Montrésor.

2-2 À la charge de vicaire

Frère **François DIBONGO** de la Congrégation des Frères de Saint-Jean, en accord avec le Prieur général de la Congrégation des Frères de Saint-Jean, je vous nomme **vicaire de la nouvelle paroisse Notre-Dame du Val d'Indrois** à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'au 31 août 2028.

Il remplit cette charge depuis le 1er septembre 2020 au titre de vicaire de la paroisse Saint Jean des Roches et depuis le 1er septembre 2025 au titre de vicaire de la paroisse de Montrésor.

Frère **Yves-Marie HEURTAULT de LAMMERVILLE** de la Congrégation des Frères de Saint-Jean, en accord avec le Prieur général de la Congrégation des Frères de Saint-Jean , je vous nomme **vicaire de la nouvelle paroisse Notre-Dame du Val d'Indrois** à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'au 31 août 2028.

Il remplit cette charge depuis le 1er septembre 2019 au titre de curé-modérateur de la paroisse Saint Jean des Roches, puis de vicaire de la paroisse Saint Jean des Roches depuis le 1er septembre 2020, puis de vicaire depuis le 1er septembre 2025 au titre de vicaire de la paroisse de Montrésor..

3 - Nomination de laïc

Monsieur **Patrick ROUSSEAU** est nommé **directeur du service diocésain des pèlerinages et des grands rassemblements et directeur du service interdiocésain des pèlerinages** à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2028.

Donné à Tours le 1er janvier 2026

en la fête de Sainte Marie, Mère de Dieu

Par mandement,
Christophe
RAIMBAULT

Chancelier

✝ **VINCENT JORDY**

ARCHEVÊQUE MÉTROPOLITAIN DE TOURS